

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2020/087**

L'an deux mille dix-neuf et le 24 août à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES, Martine LABAT.

**Absents excusés** : Alain PIASER, Albert BEGUE, Laurent LAGES.

**Objet** : Finances - Attribution d'une subvention à l'association CIDFF des Hautes-Pyrénées pour 2020

Vu la demande de subvention présentée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Hautes-Pyrénées pour le fonctionnement de l'association qui propose une mission de service public en matière d'information dans les domaines juridiques, professionnels et sociaux,

Considérant le règlement d'intervention mis en place par délibération n°2018/100 du 14 juin 2018 et les critères de versement des subventions aux associations,

Considérant les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Considérant l'enveloppe prévue au budget pour le versement de subvention à des associations,

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- d'accorder une subvention de 500 € à l'association CIDFF des Hautes-Pyrénées pour l'année 2020.

Affichée le 09 SEP. 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour copie conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200824-2020-087B-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2020  
Date de réception préfecture : 09/09/2020